

les focus thématiques

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc-arrco

Baisse de la masse salariale pendant la crise sanitaire de 2020 : un impact territorial lié aux secteurs d'activité ?

La crise sanitaire a eu un impact considérable sur la masse salariale des cotisants Agirc-Arrco : celle-ci a diminué en France métropolitaine de 5,3 % en moyenne en 2020, en lien avec le recours massif au dispositif d'activité partielle. Pour autant, des disparités territoriales apparaissent qui s'expliquent notamment par la spécialisation des zones d'emploi dans certains secteurs d'activité. Ainsi, le secteur de l'hébergement-restauration a été gravement touché par les mesures mises en place pour freiner la pandémie ; c'est pourquoi les territoires alpins et du pourtour méditerranéen ont vu leur masse salariale diminuer dans les plus grandes proportions. À l'opposé, certaines zones d'emploi de l'Ouest spécialisées dans les industries alimentaires ont mieux résisté.

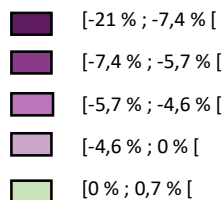
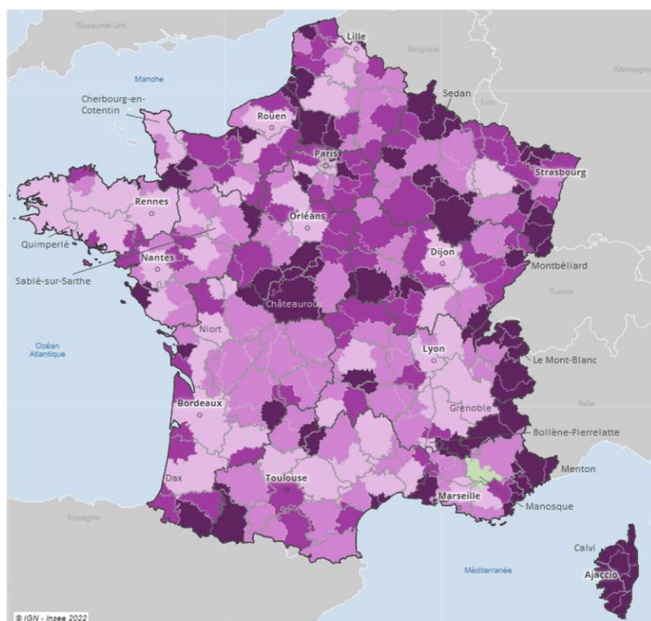
Cet article est le résumé d'une étude qui a été réalisée à la suite d'un appel à contributions de l'Insee sur l'impact de la crise sanitaire en France.

Impact hétérogène de la crise sanitaire sur la masse salariale selon les territoires

L'évolution de la masse salariale entre 2019 et 2020 dans les différentes zones d'emploi a connu des variations diverses, de -21,0 % à

+0,7 % (contre -5,3 % au niveau national). La cartographie (graphique 1) fait apparaître ces évolutions locales ; elle met ainsi en évidence l'impact hétérogène de la crise sanitaire en France métropolitaine. Cette hétérogénéité semble liée aux spécificités sectorielles locales.

Graphique 1 – Évolution moyenne de la masse salariale Agirc-Arrco par zone d'emploi entre 2019 et 2020



Lecture : Dans la zone d'emploi de Calvi, la masse salariale des cotisants Agirc-Arrco a diminué en moyenne de 21 % entre 2019 et 2020.

Ainsi, parmi les territoires les plus affectés par la crise sanitaire, se trouvent notamment la Corse (par exemple, Calvi : évolution moyenne de la masse salariale de -21,0 %) et des zones d'emploi situées sur la Côte d'Azur (Menton : -15,3 %) ou dans les Alpes (le Mont-Blanc : -12,2 %). Ces territoires ont en commun une spécialisation forte dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, liée à leur attrait touristique. D'autres territoires particulièrement affectés sont situés dans le Nord, le Nord-Est et le Centre de la France, et sont spécialisés dans l'industrie automobile (Montbéliard : -14,2 %) ou la métallurgie (Sedan : -8,0 % ; Châteauroux : -9,0 %).

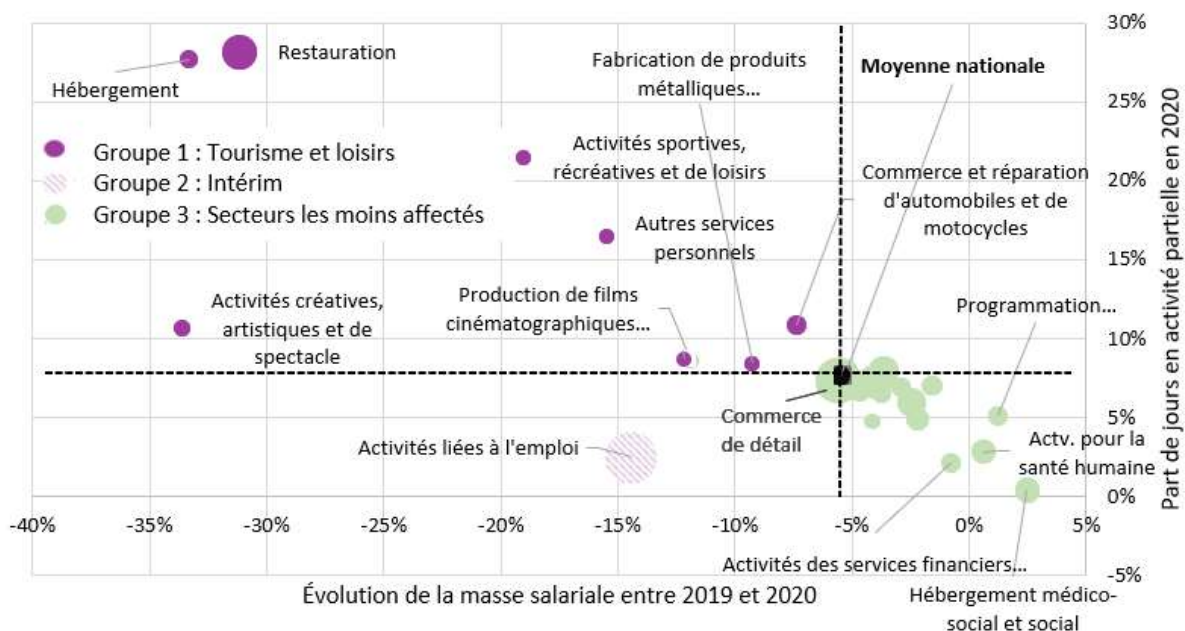
À l'inverse, les zones d'emploi les moins affectées se situent principalement dans l'Ouest et le Sud-Ouest de la France (Quimperlé : -1,7 % ; Sablé-sur-Sarthe : -4,6 % ; Dax : -1,0 %). Ces territoires sont spécialisés dans les industries alimentaires. Certaines

zones d'emploi spécialisées dans le secteur de l'assurance ont relativement bien résisté à la crise sanitaire (Niort : -1,5 %), tout comme des zones spécialisées dans l'industrie chimique situées en Normandie, par exemple Cherbourg-en-Cotentin (-3,2 %). Enfin, quelques territoires de l'Est ont été relativement moins affectés : c'est le cas de Bollène-Pierrelatte (-2,6 %), qui fait montre d'une spécialisation dans l'industrie chimique aussi, mais également de Grenoble (-3,2 %) et de Manosque (+0,7 %) fortement spécialisées dans la recherche-développement scientifique.

Lien entre évolution de la masse salariale et recours au dispositif d'activité partielle

L'évolution de la masse salariale en 2020 est fortement liée au recours au dispositif d'activité partielle, qui a été massif pendant la crise sanitaire, mais aussi inégal selon les secteurs d'activité (graphique 2).

Graphique 2 – Secteurs d'activité en fonction de l'évolution de la masse salariale privée entre 2019 et 2020 et de la part de jours en activité partielle en 2020



Note : La taille des ronds est proportionnelle au poids de l'emploi du secteur en 2020. Pour des raisons de lisibilité, les secteurs ayant un poids inférieur à 1 % ne sont pas représentés.

Lecture : Le secteur de la restauration représente 5,5 % de l'ensemble des postes occupés en France métropolitaine en 2020 dans le secteur privé. Entre 2019 et 2020, sa masse salariale a diminué de 31,2 % ; le nombre de jours passés en activité partielle en 2020 dans ce secteur représente 28 % du nombre de jours en emploi.

Ainsi, les secteurs y ayant eu le plus recours au cours de l'année sont liés au tourisme, à la culture et aux loisirs (groupe 1 - graphique 2). Ces secteurs ont en effet été touchés par les deux confinements de 2020, au printemps et à l'automne. Quatre secteurs (groupe 3) en revanche, y ont eu très peu recours : il s'agit d'activités qui ont été fortement mobilisées pendant la crise sanitaire (l'hébergement médico-social et social, les activités pour la santé humaine) mais aussi d'autres secteurs comme les activités des services financiers, et celui de la programmation, conseil et autres activités informatiques. Ces deux derniers secteurs se caractérisent par un fort taux d'encadrement (respectivement 52 % et 76 %, contre 19 % en moyenne nationale). Le secteur des activités liées à l'emploi (groupe 2) qui regroupe les activités des agences de travail temporaire se distingue : bien qu'ayant connu une baisse de la masse salariale de 15 %, il a eu moins recours au dispositif d'activité partielle (2,5 % des jours passés dans ce secteur l'ont été au titre de ce dispositif). En effet, les emplois sauvegardés grâce à l'activité partielle sont des emplois « permanents » - soit les contrats à durée indéterminée -, l'activité partielle n'ayant qu'un faible impact sur les emplois « temporaires » - emplois intérimaires, contrats à durée déterminée, etc., bien que ces derniers soient éligibles au dispositif.

Graphique 3 – Part de jours en activité partielle en 2020 par région

Région de localisation de l'établissement	Part de jours en activité partielle en 2020
Corse	13,5%
Île-de-France	9,4%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,9%
Occitanie	8,2%
Grand Est	8,1%
Auvergne-Rhône-Alpes	7,3%
Bourgogne Franche-Comté	7,1%
Nouvelle Aquitaine	7,1%
Hauts-de-France	6,8%
Pays de La Loire	6,7%
Normandie	6,5%
Centre-Val de Loire	6,5%
Bretagne	6,4%

Lecture : En 2020, 13,5 % du temps en emploi en Corse a été passé en activité partielle.

Le recours à l'activité partielle est également hétérogène selon les territoires. Les régions ayant eu le plus fort recours au dispositif sont la Corse, l'Île-de-France et la Provence-Alpes-Côte-d'Azur (graphique 3).

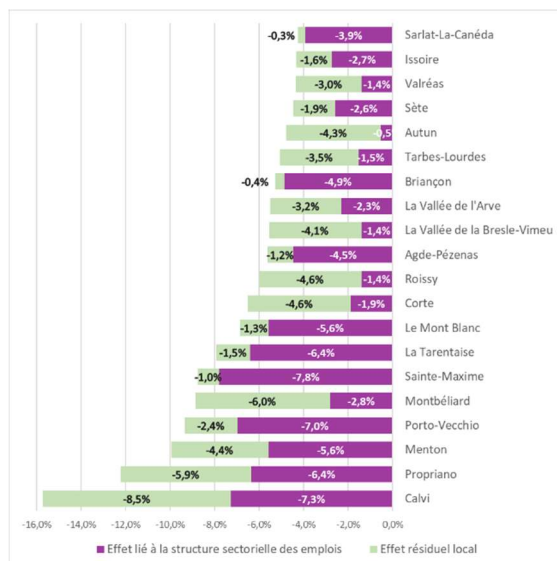
Décomposition structurelle-résiduelle de l'évolution de la masse salariale en 2020

Afin d'isoler plus nettement les effets de la crise sanitaire liés aux secteurs d'activité, les évolutions locales de masse salariale peuvent être décomposées en deux éléments (grâce à une méthode appelée décomposition structurelle-résiduelle ; voir Kubrak, 2018). Le premier est l'effet structurel, qui traduit la composante sectorielle des emplois. Si, toutes choses égales par ailleurs, le territoire est plus spécialisé que la moyenne (c'est-à-dire la France métropolitaine) dans des secteurs globalement épargnés par la crise sanitaire, son effet structurel sera positif. Le deuxième élément est l'effet résiduel qui peut s'interpréter comme un effet local propre au territoire.

Dans cette approche, sont étudiées les évolutions locales de masse salariale en écart à la variation nationale. Cet écart est égal à la somme des effets structurel et résiduel.

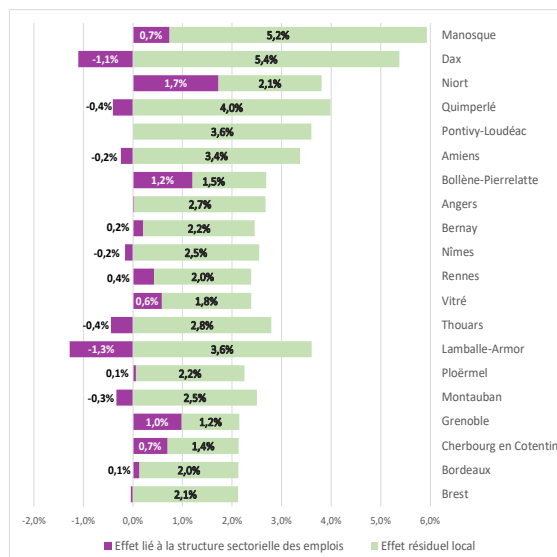
Ainsi, les territoires spécialisés dans des secteurs considérablement impactés par la crise sanitaire sont caractérisés par un effet structurel fortement négatif (graphique 4a). C'est le cas des zones d'emploi à dominante touristique, comptant de nombreux emplois dans l'hébergement et la restauration : Calvi, Propriano, Menton, Porto-Vecchio, Sainte-Maxime, la Tarentaise, le Mont-Blanc, Corte, Agde-Pézenas. Parmi les territoires les moins dynamiques, se trouvent également des zones industrielles, comme Roissy (transport aérien) et Montbéliard (industrie automobile et métallurgie). Dans ces zones, l'effet local est également négatif, venant accentuer le choc sectoriel lié à la crise sanitaire.

Graphique 4a – Décomposition de l'évolution de la masse salariale en 2020 dans les 20 zones d'emploi les plus impactées par la crise sanitaire



Lecture : Dans la zone d'emploi de Calvi, l'écart à la variation moyenne nationale de masse salariale en 2020 est de -15,7 %. Cet écart est imputable à hauteur de -7,3 % à la structure sectorielle des emplois, et à hauteur de -8,5 % à l'effet résiduel local.

Graphique 4b – Décomposition de l'évolution de la masse salariale en 2020 dans les 20 zones d'emploi les moins impactées par la crise sanitaire



À l'opposé, dans les territoires les plus dynamiques (graphique 4b), deux effets positifs se conjuguent. D'une part, l'effet lié à la structure sectorielle des emplois est soit négatif mais faible, soit positif. Cela s'explique par la présence de secteurs ayant particulièrement bien résisté à la crise

sanitaire, comme les industries alimentaires (Rennes et Vitré), l'industrie chimique (Bollène-Pierrelatte), ou le secteur assurantiel (Niort). D'autre part, l'effet local est positif. Il incorpore notamment d'autres caractéristiques du marché de l'emploi local, ainsi que des effets de voisinage dans certaines régions.

Mallory Bedel-Mattmuller, Fadia El Kadiri, Lorraine Felder Zentz

L'étude complète sera prochainement disponible dans la revue Économie et Statistique N° 536-37, « Analyse territoriale de l'impact de la crise sanitaire de 2020 sur la masse salariale privée : effets structurels et effets locaux », 2022.

Définitions

La **zone d'emploi** est un ensemble de communes dans lequel la plupart des actifs résident et travaillent (définition Insee).

Le **dispositif d'activité partielle** permet à un employeur confronté à des difficultés conjoncturelles de réduire ou de suspendre temporairement l'activité de ses salariés pour maintenir leur emploi. L'employeur verse une indemnité au salarié et reçoit une allocation de l'État. L'indemnité d'activité partielle n'est pas soumise à cotisations sociales, elle n'est donc pas comptabilisée dans la masse salariale du secteur privé.

Champ et source de l'étude

Cette étude porte sur le champ des salariés du secteur privé cotisant à l'Agirc-Arrco, hors salariés des particuliers employeurs et ressortissants de la MSA. La base de données utilisée est la base individuelle salaires issue de la DSN (Déclaration sociale nominative) constituée par la Direction Technique. Elle est agrégée au niveau du poste : couple individu-Siret. Les données disponibles portent sur les salariés (âge, adresse, etc.), leur contrat de travail, la rémunération brute perçue et la période à laquelle se rapporte cette rémunération et enfin sur l'établissement employeur (code NAF, adresse, etc.).

Pour en savoir plus

[1] « Structurel, résiduel, géographique : principe et mise en œuvre des approches comptable et économétrique », Claire Kubrak, Insee, Documents de travail n°H2018/01, janvier 2018.